

REFORME DES RETRAITES

DEVANT AUTANT DE REGRESSION, UNE SEULE REPONSE :

LA LUTTE !



Après des mois de tergiversations, d'intox et de manœuvres, le gouvernement vient de rendre public son projet de réforme des retraites (voir la synthèse du gouvernement en document joint).

Le constat est sans appel : **le plan gouvernemental est injuste socialement et s'annonce inefficace pour sauver le régime par répartition.**

Une fois de plus, la plus grande contribution reposera sur les moins favorisés. Les agents des douanes quant à eux seront pénalisés à plus d'un titre si la réforme est appliquée en l'état.

1. En tant que salariés :

- En relevant l'âge d'ouverture des droits à la retraite à 62 ans, la majorité en place pénalise tous ceux qui auront atteint la durée de cotisation requise, sans être suffisamment âgés pour en bénéficier. Rappelons que dans le privé, près des 2/3 des travailleurs ne sont plus en activité au delà de 55 ans. Ce changement condamne nombres d'entre eux à rester encore plus longtemps aux minimas sociaux ;
- En relevant l'âge légal pour les « carrières longues » dont bénéficient aussi ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans, ce projet s'enfonce encore davantage dans l'iniquité ;
- En relevant l'âge limite qui entraîne la non application de la décôte sur les annuités manquantes, les plus âgés sont condamnés à choisir entre baisse substantielle de pension, travailler plus longtemps, mais plus sûrement encore en raison des faibles taux d'emploi des séniors, à la précarité.

2. En tant que fonctionnaires :

- Outre l'obligation de différer notre départ à la retraite, c'est une perte de revenus que nous allons subir. Relever, à terme, notre taux de cotisation de près de 3% ne sera pas neutre pour notre pouvoir d'achat ;
- Lorsqu'on rapproche cette mesure à celle des revalorisations salariales, presque toujours inférieures à l'inflation depuis des années, il y a de quoi être révolté.

3. En tant qu'agents bénéficiant de la retraite à forme active :

- L'ouverture des droits à pension à 55 ans aurait donc vécu, et ce n'est peut être pas fini ? Rappelons que la retraite à forme active a été mise en place pour compenser le risque et la pénibilité de certains métiers de la Fonction Publique ;
- A rapprocher de la mesure prise pour compenser la pénibilité : les salariés ayant exercé des métiers pénibles pourront continuer à partir à 60 ans, sous réserve qu'il soit constaté une incapacité physique au moins égale à 20%. Il faudra donc attendre d'être invalide à autour de 20 % de ses capacités physiques pour avoir la reconnaissance de la pénibilité au travail ?

4. En tant que bénéficiaires de la bonification retraites :

- Depuis la mise en place de la bonification, la CFDT dénonce la barrière inique et injustifiée des 58 ans. Ce problème prendrait encore plus d'acuité avec le relèvement de l'âge légal de départ. La bonification finira-t-elle par disparaître faute d'espace entre son plancher et son plafond ?

Une seule option la lutte !

Lorsqu'une telle accumulation de reculs nous est imposée, la lutte est la première réponse à apporter à l'agression.

Lorsque la communauté douanière cumule les motifs d'inquiétude et de mécontentement, la réponse doit être collective. C'est en étant soudés que nous parviendrons à nous faire entendre.

Pour l'heure, et tant que ce projet n'est pas entériné au parlement, il s'agit de peser sur les décisions à venir.

C'est pourquoi, la CFDT Douane appelle l'ensemble des agents des douanes à participer à la journée de grève et de manifestations du 24 juin 2010.

TOUS EN GREVE le 24 JUIN 2010

Paris, le 18 juin 2010